

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 septembre 2022

## Les feux de Landiras, Saumos et Arès sont désormais éteints

Les feux de forêt qui ont parcouru 12 552 hectares en juillet puis 6 743 hectares en août sur la commune de Landiras, 3 350 hectares sur la commune de Saumos le 12 septembre et 120 hectares sur la commune d'Arès le 18 septembre, sont désormais éteints.

En conséquence, les restrictions spécifiques d'accès aux massifs forestiers sinistrés sur les communes de Belin-Beliet, Saint-Magne et Hostens, sont levées conformément à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2022 (voir annexe).

La préfète de la Gironde, Fabienne BUCCIO, salue la mobilisation des sapeurs-pompiers et de l'ensemble des acteurs qui ont lutté contre ces incendies et qui ont surveillé les massifs sinistrés de jour comme de nuit pour éviter toutes reprises de feu.

Elle rappelle que le département est toujours placé en vigilance JAUNE pour le risque d'incendies en forêt en raison des conditions météorologiques et de l'état de sécheresse du massif.

Il reste donc interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce jusqu'à une distance de 200m, d'utiliser du feu, de fumer, de jeter tout débris incandescent, de procéder à des incinérations et brûlages dirigés, de pratiquer le camping isolé et le bivouac et de tirer des feux d'artifice publics ou privés. Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.